

SÉANCE ORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2016

Présents : 7

CHASSANDE Joëlle, REYMOND Christian, ROCHE Annie, ROUSSILHE Claude, STRADIOTTO Alain, THOMASSIN Dominique, VAUSSENAT Stéphane

Absents : Jean-Michel LEVET donne pouvoir à Stéphane VAUSSENAT ; Joël GENTIL, CORBALAN Noëlle

Désignation du secrétaire de séance : Annie ROCHE

Objet : Délibération retrait de la commune du SIVOM des 7 LAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Syndical du SIVOM envisage de transférer son syndicat à la Communauté de communes du Grésivaudan dans un proche délai. Il explique qu'il ne trouve plus d'intérêt pour la commune de Pinsot de rester membre de ce syndicat et propose donc :

Le retrait de la Commune de Pinsot du SIVOM des 7 LAUX

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide le retrait de la Commune de Pinsot du SIVOM des 7 LAUX.

Délibération adoptée à 1 voix contre et 7 pour

Objet : Délibération remboursement « chéquier jeune » pour les collégiens

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental propose à tous les collégiens un chéquier jeune. Ce chéquier permet l'accès à tous les adolescents à différentes activités culturelles, sportivesIl a un coût de 8 € par enfant.

Le Maire propose de rembourser l'achat de ce chéquier aux familles sur présentation d'un justificatif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide le remboursement de 8 € du chéquier jeune pour tous les collégiens de la commune qui en possèdent un.

Délibération adoptée à l'unanimité